



**CESER Bourgogne Franche-Comté - Séance plénière du 30 avril 2019 à Dijon**  
**Avis sur les SDAGE**

**Déclaration d'Annick GUYENOT au nom de la CGT**

Sur cet avis consacré aux importantes questions des SDAGE, la CGT partage globalement sa teneur et sa philosophie générale.

Cependant, le groupe CGT appelle l'attention sur quelques points particuliers.

- 1) Les Parcs Naturels Régionaux. Ceux-ci devraient assez logiquement être associés à la gestion de l'eau de leurs espaces respectifs. En effet, la Région BFC compte trois PNR actuellement et bientôt un quatrième, qui peuvent constituer autant de relais d'informations du grand public. Ainsi le PNR du Morvan s'est engagé récemment dans des actions relevant de la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Yonne amont.
- 2) La région BFC se caractérise par l'importance de son activité industrielle. Les entreprises ont des obligations légales en matière de gestion et de préservation de l'eau.  
La CGT remarque que la part de l'usage de l'eau en BFC est de 23 % pour l'industrie contre seulement 3 % pour le monde agricole. Il est donc très important que les entreprises et les groupes industriels s'impliquent d'avantage dans la préservation et la protection de l'eau.
- 3) La CGT regrette que l'avis n'évoque pas d'avantage l'avenir en particulier le réchauffement climatique, ses conséquences sur l'eau ; ni la question des transports fluviaux.

La CGT votera l'avis.